

MAIRIE DE MAZELEY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} MARS 2016**ORDRE DU JOUR :****1. DELIBERATIONS :**

- . Organisation territoriale : nouvelle commune
- . Usors

2. DISCUSSIONS :

- . Budget organisation fête communale 2016

3. INFORMATIONS :

- . Nettoyage de printemps (date)
- . Tondeuse
- . Dossier KIENNEMANN
- . Dossier d'urbanisme
- . Nomination CCAS

Présents : Monsieur FIMBRY (Maire de la commune) et l'ensemble des membres du conseil municipal

Secrétaire de séance : Régine LECOMTE

En introduction de séance, le maire nous fait part des différents problèmes rencontrés avec la factrice, des problèmes qui sont récurrents. Monsieur Le Maire indique que des démarches vont être engagées afin que la commune puisse profiter d'un service public efficace et respectueux du code de la route.

1. DELIBERATIONS

- ▶ Organisation territoriale : nouvelle commune

Nous avons 2 mois pour prendre une décision définitive quant à une éventuelle nouvelle commune, concernant MAZELEY, GIGNEY et FOMEREY. Dans le cas d'une fusion entre les différentes communes citées plus avant chaque commune garderait son entité, son budget jusqu'en 2020 même si une consolidation se fera dès 2017... La question qui reste posée est : prenons nous la décision dès maintenant ce qui permettrait d'anticiper les évènements avant qu'une décision ne soit imposée, en hauts lieux ? Différentes réunions ont eu lieu entre les municipalités animées par Monsieur MOMON, Maire de Capavenir Vosges, entre autre. Evidemment, des réunions de travail seront mises en place afin de rédiger une charte très précise entre les 3 communes. Cette proposition de fusion est adoptée à l'unanimité et une abstention.

- ▶ Usors

A nouveau, une discussion est ouverte sur le principe de vendre aux propriétaires, les usors attenants à leur propriété. La proposition est refusée selon le vote :

4 voix contre, 3 abstentions et 3 pour. La question étant récurrente, elle est définitivement refusée.

2. DISCUSSIONS

- ▶ Budget organisation fête communale 2016

La fête communale est une attractivité du village qui plaît à la population et la participation y est importante. De ce fait, et afin de maintenir et dynamiser ce moment convivial quelques nouveautés pourraient voir le jour, sans pour autant mettre à mal le budget de la commune. C'est pourquoi de nouvelles proposi-

tions sont à l'étude comme par exemple, des stands dédiés aux différentes associations du village avec une animation à heure fixe, un feu d'artifice musical.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour prendre la décision.

3. INFORMATIONS

► **Nettoyage de printemps (date)**

La date du **samedi 9 avril** est retenue pour le nettoyage de printemps, en espérant retenir l'attention du plus grand nombre pour y participer. Tombant pendant les vacances scolaires, une sensibilisation pour un environnement propre auprès des enfants sera souhaitée par leur participation avec leurs parents.

► La tondeuse à gazon est en réparation. Cet outil s'avère indispensable à l'entretien de certaines pelouses au sein de la commune. Un devis de 700 euros a été réalisé par les Établissements BOLMONT. La réparation est acceptée à l'unanimité. Le conseil donne pouvoir à Mr BRUANT pour engager les réparations.

► Le dossier KIENNEMANN : Mr KIENNEMANN est propriétaire de certains terrains autour des étangs de Corbé. Il est prêt à céder à la commune 3 petites parcelles, pour pouvoir réaliser un parking ainsi qu'on en parle depuis plus de 20 ans ! Le conseil donne pouvoir à Mr le Maire pour suivre les modalités d'acquisition et proposer au conseil le coût de cette éventuelle acquisition.

► Dossier d'urbanisme : Le dossier de Monsieur F. Vial, obtient un accord pour réaliser un allongement de 2 mètres de sa terrasse.

► Le CCAS a accueilli Vincent L'HUILLIER comme remplaçant de Mme DEMARS.

Réunion pour la préparation du budget (DOB) : la commission budgétaire (recouvrant tous les conseillers) se réunira le **15 mars** (1^{ère} ébauche du budget primitif), à 20 H 30.

Selon le déroulé des discussions, en **deuxième partie de soirée** Conseil Municipal pour vote du budget.

Si, non, réunion du Conseil le 22 Mars à 20 H 30 ;

Organisation acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22 Heures 25.